

Nous prenons en charge les remboursements des frais médicaux consécutifs à un accident ou à une maladie sur le territoire français métropolitain ainsi qu'en Union Européenne (à l'exception du pays d'origine des ressortissants de l'Union Européenne lorsque le séjour est supérieur à 4 semaines) selon les taux et les barèmes de la Sécurité Sociale, avec un plafond de 30 000 € par période de contrat pour la garantie A et de 46 000 € par période de contrat pour les garanties B et C.

En % du tarif de convention de la Sécurité sociale

Chirurgie et hospitalisation
(Tous hôpitaux et cliniques)

Sécurité sociale A B C

	Sécurité sociale	A	B	C
Chirurgie	100%	100%	100%	100%
Hospitalisation médicale	80%	80%	100%	100%
Forfait journalier	Non	Non	Non	Oui

Actes médicaux

	Sécurité sociale	A	B	C
Visite et consultation du généraliste et du spécialiste, au cabinet du praticien ou au domicile du malade Actes de radiologie, actes complémentaires	70%	70%	80%	100%

Actes paramédicaux

	Sécurité sociale	A	B	C
Soins infirmiers (piqûres...), Soins de kinésithérapie consécutifs à un accident garanti	60%	60%	80%	100%

Soins dentaires

	Sécurité sociale	A	B	C
Uniquement caries Forfait 153 € pour la 1ère année, illimité à partir de la 2ème année, si non-interruption du contrat.	70%	70%	80%	100%

Pharmacie - Médicaments achetés dans toutes les pharmacies

	Sécurité sociale	A	B	C
Irremplaçables	100%	100%	100%	100%
Normaux	65%	65%	80%	100%
De confort	30%	35%	70%	100%

Tableau de garanties

Optique	En % du tarif de convention de la Sécurité sociale			
	Sécurité sociale	A	B	C
Uniquement verres correcteurs	60%	65%	80%	100%
Autres				
Aanalyses (laboratoires)	60%	60%	80%	100%
Transport médical	65%	60%	70%	100%
Dépenses relatives à l'état de grossesse et toutes complications dues à cet état, fausse couche, accouchement et suites, maternité, contraception et IVG Dans la limite du forfait indiqué à partir de la 2ème année	100%	70% Forfait 305 €	80% Forfait 382 €	100% Forfait 458 €
Assistance rapatriement				
Transport et Rapatriement sanitaire				Frais réels
Rapatriement en cas de décès				1 500 €
Frais de cercueil				760 €
Responsabilité civile				
Dommages corporels matériels et immatériels confondus				4 575 000 €
Dommages matériels et immatériels seuls				76 000 €
Objets confiés dans le cadre de stages				11 500 €
Franchise par dossier				80 €
Protection juridique				
Assistance juridique				760 €

[Pour souscrire en ligne, cliquez ici.](#)